

Attributions

1. Mener les consultations nécessaires pour dresser une liste d'intervenants qui représenteront le vaste éventail de méthodes de recherche et de structures organisationnelles propres à la recherche avec des humains et une large gamme de participants à la recherche et de groupes.
2. Convoquer au moins une réunion des intervenants, selon ce qui sera nécessaire pour recueillir les conseils qui permettront au Groupe de travail de faire ce qui suit :
 - a) Adopter un mécanisme pour la formulation de normes d'agrément déterminées par l'EPTC et d'autres politiques et règlements régissant la recherche avec des humains au Canada;
 - b) Proposer des modèles détaillés du fonctionnement du processus d'agrément;
 - c) Proposer un modèle approprié de fonctionnement pour l'organisme d'agrément;
 - d) Définir les conditions préalables essentielles à la réussite d'un régime d'agrément;
 - e) Rendre compte de la possibilité de mener des études pilotes avec un ou plusieurs des modèles de fonctionnement.
3. Rendre compte au CNERH à sa prochaine réunion, l'objectif étant de produire un rapport final dans les 12 mois qui suivront la première réunion du Groupe de travail.

Membres

Le Groupe de travail comprendra deux coprésidents et un petit nombre de membres du Conseil que désignera le Comité exécutif. Le Groupe de travail pourra choisir d'autres membres ne siégeant pas au Conseil.